

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09/12/2025 du mardi 9 décembre 2025 20:00

En exercice : 15

Présents : 8

Excusés : 2

Absents : 5

Date de la convocation :

01/12/2025

Président de séance :

Philippe BUSSERON

Secrétaire de séance :

Marie-Noëlle MENAT

Rapporteur : Philippe

BUSSERON

N° interne de l'acte : 1-

09/12/2025

N° de feuillet :

mardi 9 décembre 2025, le Conseil Municipal de Commune de BAYET s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle de la mairie.

Membres présents :

Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Marie-Noëlle MENAT, Angélique DUBOCAGE, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE , Nathalie MAY

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Sandrine BORDE à Philippe BUSSERON, Nadia HADJI à Bruno LAMOUCHE

Membres Absents :

Grégory BIDEY, Serge DEBOURGES, Olivier HORNBERGER, Laurent MARION, Joffrey MASSON

Délibération 1 - Annule et remplace la délibération n°5/01/09/2025

M. le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article L 542-2, est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu du départ en retraite d'un agent, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants, pour pourvoir à son remplacement par une personne n'ayant pas ce grade.

Vu l'avis du comité social territorial réuni le 20 novembre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. La suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 1^{er} classe à temps complet à l'accueil de la mairie et de l'agence postale.
2. La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à l'accueil de la mairie et à l'agence postale à compter du 1^{er} octobre 2025.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

3. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 8 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Christophe LACOMBE, Nathalie MAY, Marie-Noëlle MENAT, Angélique DUBOCAGE, Véronique LARONDE

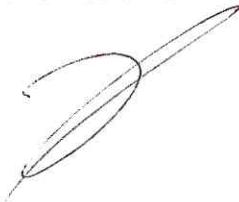
Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

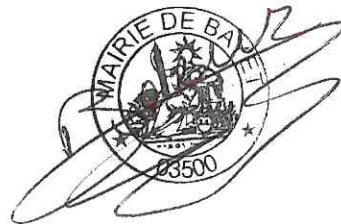
N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 7

Le Secrétaire de séance,
Marie-Noëlle MENAT



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Le Maire



Certifié exécutoire : 11 décembre 2025
Transmis au contrôle de légalité le : 11 décembre 2025
Publié le : 11 décembre 2025